

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Palaiseau

— version provisoire du 08/02/2020 à 10:35 —

Introduction

Palaiseau à Vélo, antenne de l'association "Mieux se déplacer à bicyclette" souhaite mieux se déplacer à vélo à Palaiseau dès 2020 pour avoir une ville plus agréable et apaisée.

Devant le nombre croissant de cyclistes, nous souhaitons que les candidats s'engagent officiellement pour une politique cyclable ambitieuse incluant une concertation avec la population, les associations et des actions auprès de la CPS, du département, de la Région. Mesdames, Messieurs les candidats, engagez-vous!

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Prendre part aux décisions de la CPS qui sont fondamentales pour le vélo de part la compétence voirie et déplacement de la communauté d'agglomération.*
S'engager à rassembler les élus de la CPS pour faire appliquer le schéma directeur des circulations douces dans un délai raisonnable.

Action n°2 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo
— en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 5 fois par an ;
— en établissant un budget annuel de 500 000 euros

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.
Faire participer tous les acteurs de la ville au comité vélo : commerçants, parents d'élèves, associations,....

Action n°4 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - CD117 : qui permet de relier Champlan à Igny en passant par Palaiseau
- La liaison Villebon-sur Yvette - Palaiseau : avenue du général Leclerc et avenue du 08 mai 1945
- Une piste permettant de monter sur le plateau

Action n°6 :

Mettre le vélo au cœur de la ville de Palaiseau.
Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité comme le Centre ville, Les gares de Palaiseau, Palaiseau-Villebon et Lozère, le plateau de Saclay, le stade, la piscine, les gymnases.

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Massy, de Palaiseau-Villebon et de Champlan.

Action n°7 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°9 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Transformer le centre ville en zone de rencontre.

Action n°10 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
Participer à la création du RER V.

Action n°11 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé véligo ou augmenter l'offre de places aux gares déversant Palaiseau (Massy-Palaiseau, Palaiseau, Palaiseau-Villebon, Lozère et Le Guichet).

Action n°13 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces, des salles de sport et des salles municipales.

Action n°14 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°15 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°16 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).
Ou continuer l'aide à l'achat de vélo pour les particuliers.

Action n°17 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°18 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Créer un circuit vélo ouvert à tous pour favoriser l'apprentissage du vélo des enfants et des adultes.

Action n°19 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Promouvoir une culture vélo**Action n°20 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°21 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°22 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°23 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.